

SEANCE DU 21 JUIN 2013

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

A délibéré : 13

L'an deux mil treize, le vingt et un juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur *André MATHEZ*, Maire,

Convocation du :

17 juin 2013

Etaient présents : **Mmes GUILLEMIN. ZOBENBULLER. PELLET LAMBERT
Mrs BOGNON. COUTURIER. FOLIN. MATHEZ. VIENT.**

Secrétaire de séance :

Christiane ZOBENBULLER

Absent non excusé : /

Absents excusés :

Me Valérie ETIENNEY donne pouvoir à Me Christiane ZOBENBULLER

M. José SIMAO donne pouvoir à M. Claude BOGNON

Me Marie-Claude THIEBAUT donne pouvoir à Me Aline PELLET LAMBERT

M. Guiseppe IANNUCCI donne pouvoir à M. Jacky COUTURIER

M. Jean-Pierre JANIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre VIENT

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire

24 juin 2013

le maire

André MATHEZ

01-OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de la Communauté d'Emmaüs de Besançon relative au financement de la construction de leurs nouveaux locaux.

L'exposé entendu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter une subvention de 300,00 euros et ouvre les crédits nécessaires à l'article 6574, somme qui sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement dégagé au budget primitif.

02-OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DAME BLANCHE ET BUSSIÈRE :

Suite à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiant la composition des conseils communautaires, (nombre de sièges et répartition entre les communes membres), il est nécessaire de modifier l'article 05, comme suit :

-communes de 01 à Q habitants :	01 délégué titulaire et 01 délégué suppléant,
-communes de Q à 499 habitants :	02 délégués titulaires,
-communes de 500 à 999 habitants :	03 délégués titulaires,
-communes de 1000 habitants et plus :	04 délégués titulaires,

*Q représentant le rapport entre la population municipale de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'année en cours sur le nombre de sièges défini par l'article L5211-6-1 III du CGCT.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de statuts.

03-OBJET : ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le service de paiement en ligne des recettes publiques locales proposé par la Direction des finances Publiques.

Le coût du commissionnement carte bancaire pour la collectivité serait de 0,10€ + 0,25 % du montant de l'opération.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à la majorité ne donne pas de suite favorable à ce dossier et ne donne pas l'autorisation au maire de signer la convention d'adhésion.

04-OBJET : TRAVAUX VOIRIE 2013 ET COMPTEURS SECTORIELS :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis des différentes entreprises ayant répondu à nos demandes.

①PARKING SALLE POLYVALENTE ET PLATEAUX SURELEVES :

Quatre entreprises ont répondu :

L'entreprise SDT, moins disant pour l'ensemble de ces travaux, a été retenue, le montant total est de 62 349.00 € H.T.

②CHEMIN RURAL N°10 DIT CHEMIN DES VIGNES :

Trois entreprises ont répondu :

L'entreprise CONTEY, moins disant, a été retenue pour l'exécution de ces travaux, le montant est de 16 623.00 € H.T.

③FOURNITURE-POSE DE COMPTEURS SECTORIELS EQUIPE POUR UN RELEVÉ MOBILE :

Trois entreprises ont répondu, après comparaison des prestations proposées, l'entreprise THIEULIN est retenue pour un montant de travaux, fournitures de 16 071,00 € HT et ITRON pour l'équipement informatique de cette opération (terminal, logiciel, formation) d'un montant de 4 012.00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, donne pouvoir au maire pour accepter les devis présentés.

05-OBJET : FETES ET CEREMONIES :

A l'occasion de son mariage, le conseil municipal décide d'offrir une enveloppe à M. IANNUCCI Guiseppe, conseiller municipal.

Il ouvre les crédits nécessaires à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

06-OBJET : INDEMNITES DE CONSEIL :

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil à Madame Monique BAILLY, receveur municipal, nommée au 01^{er} janvier 2013.

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, le conseil municipal décide de lui accorder celle-ci à taux plein, à compter de sa nomination, pour ses prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

07-OBJET : SIVOM DE LA VALLEE (additif à la DCM du 12 avril 2013) :

Suite à a délibération du 12 avril 2013, acceptant le transfert de compétence et le projet de statuts du SIVOM DE LA VALLE, il convient, sur proposition du maire, et après délibération de retenir les compétences optionnelles suivantes du SIVOM :

- service EAU,
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et pour cela, la commune décide de transférer au SIVOM DE LA VALLEE sa compétence du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

DIVERS :

① Conformément à la loi, et dans un souci d'économie d'énergie, il est décidé de couper l'éclairage des édifices publics à partir de 01 heure du matin.

② Permanences d'été :

Comme chaque année, le secrétariat de mairie sera fermé du 01^{er} au 31 août, les permanences de la municipalité sont les suivantes :

Du 01 au 04 août : M. André MATHEZ

Du 05 au 11 août : M. Jean-Pierre VIENT

Du 12 au 18 août : Me Christiane ZOBENBULLER

Du 18 au 25 août : M. Claude BOGNON

Du 26 au 31 août : M. André MATHEZ

③ Prochain conseil : 12 juillet 20 heures,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15